



NOUS DONNONS VIE À LA GLACE®

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 1 : IDENTIFICATION

<b>Nom commercial du produit</b>	<b>Ligne bleue liquide (Liquid Blue Line)</b>
<b>Classe de produit / Utilisation finale prévue</b>	Finition commerciale
<b>Numéros de téléphone d'urgence</b>	<b>Pour obtenir des informations sur les transports d'urgence, appelez le 1 800 585 1079 (Canada)</b>
<b>Fournisseur</b>	<b>Jet Ice Limited</b> 35 Reagens Industrial Parkway, Bradford, Ontario L3Z 0Z9 Canada Tel: 1 800 585 1079   info@jetice.com
<b>Date d'émission</b> 2019/03/19	<b>Date de révision</b> 2026/04/09

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### SGH - Classification

Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux.

### SGH - Mentions de danger

- Pas de mot de passe.

### SGH - Conseils de prudence - Prévention

- Sans objet.

### SGH - Déclaration(s) de précaution - Réponse

- Sans objet.

### SGH - Conseils de prudence - Stockage

- Sans objet.

### SGH - Conseils de prudence - Élimination

- Sans objet.

### Dangers non classés ailleurs

- Aucune connue.

### Informations complémentaires

- Si le produit est sous forme de liquide ou de pâte, les risques liés à la poussière ne sont pas considérés comme significatifs. Le produit peut contenir des substances qui peuvent présenter un danger potentiel si elles sont mises en suspension dans l'air à la suite d'un traitement abrasif.

### SGH - Pictogramme(s) de danger

Ce produit ne nécessite pas d'étiquette d'avertissement de danger conformément aux critères du SGH.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement et doivent donc être signalés dans cette section.

---

## SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

---

<b>Contact visuel</b>	Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à enlever. En cas d'irritation des yeux, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air libre et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Rincer avec 1 à 2 verres d'eau. Consulter un médecin en cas d'effets indésirables.

**APPELÉ UN CENTRE ANTIPOISON OU UN MÉDECIN SI VOUS VOUS SENTEZ MAL.**

### Symptômes et effets les plus importants (aigus et différés) :

- Pas d'effets significatifs ou de risques critiques connus.

### Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :

- Traiter les symptômes.

---

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau, poudre chimique, mousse.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	N'utilisez pas de jet d'eau puissant, car il risque d'étendre et de disperser le feu.
<b>Dangers spécifiques liés à la substance ou au mélange</b>	Le produit lui-même ne brûle pas, il est inerte, ininflammable et incombustible.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers</b>	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) et des vêtements de protection complets contre les incendies.

---

## SECTION 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

---

<b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Porter un équipement de protection individuelle : lunettes, vêtements et gants résistants aux produits chimiques, et un appareil respiratoire approprié si l'on se trouve dans une zone confinée. Assurer une ventilation adéquate.
<b>Précautions environnementales</b>	Empêcher le ruissellement dans les égouts et autres voies d'eau.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le</b>	Les petits déversements doivent être absorbés avec de l'argile, de la terre de diatomées ou tout autre absorbant inerte approprié. Stocker le produit déversé dans des conteneurs fermés adaptés à l'élimination. Les déversements importants peuvent être pompés dans des conteneurs fermés appropriés pour être récupérés ou éliminés.

---

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

---

<b>Précautions à prendre pour une sûre</b>	Manipuler comme un produit chimique industriel. Garder les conteneurs hermétiquement fermés. Se laver les mains avant de manger ou de boire.
<b>Conditions d'un stockage sûr</b>	Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais et sec
<b>Incompatibles</b>	Pas de données disponibles.

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, contiennent des substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle et qui doivent donc être signalées dans cette section.

**Contrôles techniques appropriés** Utiliser une aspiration locale si la ventilation générale est inadéquate. Prévoir une douche de sécurité et une douche oculaire à proximité de la zone de manipulation

### Équipements de protection individuelle

**Protection des yeux** Utiliser des lunettes de sécurité, des lunettes à coques ou un écran facial appropriés et approuvés par la CSA, en fonction des conditions d'exposition.

**Protection des mains et de la peau** Utiliser des vêtements de protection appropriés et des gants en caoutchouc imperméables tels que le nitrile ou le néoprène pour réduire l'exposition de la peau.

**Protection respiratoire** Si l'exposition ne peut être contrôlée en deçà des limites applicables, utiliser un respirateur approprié approuvé par le NIOSH, tel qu'un respirateur purificateur d'air avec une cartouche de vapeur organique et un filtre anti-poussière/brouillard.

**Mesures d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Température d'auto-inflammation	DND
Point d'ébullition	>100°C/>212°F
Couleur	Bleu
Température de décomposition	DND
Limite d'explosivité	NA
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Point d'éclair (coupe fermée de Cleveland)	NA
Point de congélation/point de fusion	<0°C/<32°F
Seuil d'odeur	ADN
Odeur	Légère odeur de moisi
Coefficient de partage	DND
pH	8.0 - 9.0
État physique	Liquide
Taux d'évaporation relative (Butylacetate=1)	DND
Solubilité dans l'eau	Miscible
Gravité spécifique	1.38
Densité de vapeur	DND
Pression de vapeur	DND
Viscosité	Fluide
Volatiles en poids (%)	53.65

*DND = Données non disponibles NA = Non applicable NE = Non estimé*

*NR = Non requis PE = Information exclusive*

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable s'il est conservé et manipulé conformément aux prescriptions/indications.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	Données non disponibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Données non disponibles.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux devraient ne sont pas produites.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Toxicité aiguë</b>	Ce produit ne contient aucun ingrédient dangereux dans des quantités nécessitant une déclaration.
<b>Voies d'exposition probables</b>	Sans objet.
<b>Symptômes/blessures après un contact avec les yeux</b>	Pas de données disponibles.
<b>Symptômes/blessures après contact avec la peau</b>	Pas d'effets significatifs ou de risques critiques connus.
<b>Symptômes/blessures après inhalation</b>	Les symptômes indésirables peuvent inclure une irritation des voies respiratoires et/ou une toux.
<b>Symptômes/blessures après ingestion</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion.
<b>Toxicité pour certains organes cibles</b>	Aucune connue.
<b>Cancérogénicité</b>	Non classé comme cancérogène.
<b>Symptômes/effets, aigus et différés</b>	Données non disponibles.

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>Écotoxicité</b>	Un risque pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non professionnelle.
<b>COV (grammes/litre)</b>	0
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée d'essai sur le mélange.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée d'essai sur le mélange.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée d'essai sur le mélange.
<b>Autres effets néfastes sur l'environnement</b>	Aucune connue

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Manipulation en vue de l'élimination</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.
<b>Méthodes d'élimination</b>	Éliminer conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales, provinciales et locales applicables.
<b>RCRA</b>	Si ce produit, tel qu'il est fourni, devient un déchet aux États-Unis, il peut répondre aux critères d'un déchet dangereux tel que défini par la RCRA, Titre 40 CFR 261. Il incombe au producteur de déchets de déterminer l'identification et la méthode d'élimination appropriées. Pour l'élimination des matériaux inutilisés ou des déchets, vérifier auprès des agences environnementales locales, nationales et fédérales.

**NE PAS INCINÉRER LES RÉCIPIENTS FERMÉS**

## SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Numéro ONU	Non Réglementé
Nom d'expédition approprié de l'ONU	Non Réglementé
Classe de danger pour le transport	Non Réglementé
Groupe d'emballage	Non Réglementé
Dangers pour l'environnement	Sans objet.
Précautions particulières pour l'utilisateur	Des conseils de sécurité appropriés devraient accompagner l'emballage.

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Canada:	Tous les composants de ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada	
SIMDUT canadien :	Cette substance n'est pas considérée comme un produit réglementé au sens du SIMDUT. Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la réglementation du SIMDUT.	
Catégories de danger SARA :	Danger pour la santé à court terme : Oui Non X Danger pour la santé à long terme : Oui Non X Risque d'incendie : Oui Non X Risque de réactivité : Oui Non X Libération soudaine de pression : Oui Non X Autre : Oui Non	
Titre III de la loi SARA - Section 302 (EHS) :	Aucune ; Sections 311/312 (risques aigus) - Aucune ; Section 313 - Aucune	
Norme OSHA relative à la communication des risques (29 CFR 1910, 1200) :	Ce produit n'est pas soumis à la réglementation	
Statut au regard de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) :	<u>Tous les composants de ce matériau ont été déclarés à l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) et figurent dans l'inventaire des substances chimiques de la TSCA. Le produit est fourni conformément aux exigences de déclaration de la TSCA.</u>	
Substances réglementées au titre de la Proposition 65 de Californie :	Ce produit ne contient aucune substance soumise à déclaration en vertu de la Proposition 65 de Californie	
Substances figurant sur la liste des substances candidates (art. 59 du règlement REACH) :	D'après les données disponibles, le produit ne contient aucune substance SVHC dans une proportion supérieure ou égale à 0,1 %.	
Substances soumises à autorisation (annexe XIV du règlement REACH) :	Aucune	
Restrictions relatives au produit ou aux substances qu'il contient, conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 :	Aucune	
Réglementations internationales :	Inscrit au registre	
Listes internationales :	Australie (AICS) Chine (IECSC) Europe (ELINCS) Japon (ENCS) Corée (KECI)	Mexique (INSQ) Nouvelle-Zélande (NZIoC) Philippines (PICCS) Taïwan (ECSI)

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

HMIS :	Santé 1	Inflammabilité 0	Risque physique 0
NFPA :	Santé 1	Inflammabilité 0	Instabilité 0

**FDS Préparé par : MNFRS**

### CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au mieux de nos connaissances, de nos informations et de nos convictions à la date de sa publication. Les informations fournies sont uniquement destinées à guider la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans n'importe quel processus, sauf indication contraire dans le texte. Cette fiche de données de sécurité ne peut être modifiée ou altérée de quelque manière que ce soit sans l'autorisation expresse de **Jet Ice Limited**.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la FDS			
<b>ACGIH</b>	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)	<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
<b>BCF</b>	Bioconcentration Factor (Facteur de bioconcentration)	<b>PEL</b>	Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)
<b>CAS</b>	Chemical Abstract Services (Services de résumés chimiques)	<b>PPM</b>	Parts Per Million (Parties par million)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (Loi sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité environnementales globales)	<b>RCRA</b>	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources)
<b>RPC</b>	Controlled Products Regulation (Règlement sur les produits contrôlés)	<b>SARA</b>	Species at Risk Act (Loi sur les espèces en péril)
<b>HMIS</b>	Hazardous Materials Identification System (Système d'identification des matières dangereuses)	<b>STEL</b>	Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)
<b>LC</b>	Lethal Concentration (Concentration létale)	<b>STOT</b>	Specific Target Organ Toxicity (Toxicité pour certains organes cibles)
<b>LD</b>	Lethal Dose (Dose létale)	<b>TMD</b>	Transportation of Dangerous Goods (Transport de marchandises dangereuses)
<b>NFPA</b>	National Fire Protection Association (Association nationale de protection contre l'incendie)	<b>TSCA</b>	Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques)
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour la sécurité et la santé au travail)	<b>TWA</b>	Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)

**FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**